

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**1.1 Identificateur du produit**

Nom commercial : Détartrant concentré
Synonyme : Article 976760

Identifiant unique de formulation (UFI) : W86X-88QW-300T-QQUV

1.2 Utilisations identifiées pertinentes et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes : Détergent.
Utilisations déconseillées : Aucune information disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Hendi b.v., Steenoven 21, 3911 TX Rhenen, Pays-Bas
tél.: +31 (0)317 681040
info@hendi.eu
www.hendi.eu

1.4 Numéro d'appel d'urgence : +49(0)160-92250872

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger:

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Mentions de danger:

Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments de l'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Symboles : GHS07



Indications de danger : Attention

Phrases de risques : H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Phrases de sécurité : P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P280 Porter des gants de protection.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

2.3 Autres dangers

: Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.1 Substances: ne s'applique pas

3.2 Mélanges:

| Substance | CAS N° | CE N° | d'immatriculation N° | % | Mention de danger |
|--|------------|-----------|----------------------|---------|--------------------------------------|
| acide citrique, monohydrate | 5949-29-1 | 201-069-1 | - | 15-30 | Eye Irrit. 2; H319 |
| 2-Propyn-1-ol, compd. with methyloxirane | 38172-91-7 | 609-530-2 | 01-2119976291-33 | 1 - < 5 | Acute Tox. 4, Eye Dam. 1; H302 H318 |
| L-(+)-Lactic Acid | 79-33-4 | 201-196-2 | 01-2119474164-39 | < 1 | Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1; H315 H318 |

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Limites de concentrations spécifiques et facteurs M:

| Substance | CAS N° | CE N° | % | Limites de concentrations spécifiques et facteurs M |
|-------------------|---------|-----------|-----|--|
| L-(+)-Lactic Acid | 79-33-4 | 201-196-2 | < 1 | Skin Irrit. 2; H315: >= 10 - 100 Eye Dam. 1; H318: >= 3 - 100 Eye Irrit. 2; H319: >= 1 - < 3 |

Information supplémentaire: Informations générales: Teneur des mentions de danger (phrases H et EUH): voir section 16.

SECTION 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- | | |
|-----------------------|---|
| Général | : Diriger les personnes concernées hors de la zone de danger. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). |
| Inhalation | : En cas d'inhalation: Transporter la personne atteinte à l'air frais. Consulter un médecin. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin. |
| Contact avec la peau | : Après contact avec la peau, se laver avec: Eau et savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue. |
| Contact avec les yeux | : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| Ingestion | : Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Appeler immédiatement un médecin. EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Attention en cas de vomissement: risque d'aspiration! Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers qui doivent être délivrés immédiatement

Traitement symptomatique (décontamination, signes vitaux), pas d'antidote spécifique connu.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie
5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Jet d'eau pulvérisée / mousse résistante à l'alcool / Dioxyde de carbone (CO₂) / Extincteur à sec / Poudre d'extinction.
Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- : Produits de combustion dangereux: Dioxyde de carbone (CO₂), Monoxyde de carbone, Oxydes nitriques (NO_x).

5.3 Conseils aux pompiers

- : En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter une combinaison de protection contre les substances chimiques. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. Normes DIN/EN: DIN EN 469

Information supplémentaire

- : L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle
6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Utilisez un équipement de protection individuelle et éloignez les personnes non protégées. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2 Précautions relatives à l'environnement:

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement. Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

6.4 Référence à d'autres sections:

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8
Evacuation: voir rubrique 13

SECTION 7 : Manipulation et stockage
7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- : **Consignes pour une manipulation sans danger:** Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Préventions des incendies et explosion: Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.
Information supplémentaire: Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:
Stocker uniquement dans les récipients d'origine. Matériau déconseillé pour Récipient: métal.
Conseils pour le stockage en commun: Tenir à l'écart de: denrées alimentaires, boissons, aliments pour bétail.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): ANTICALCAIRE

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle**

Conseils supplémentaires: Aucune valeur limite n'a été fixée jusqu'à présent à l'échelle nationale.

8.2 Contrôles de l'exposition**Mesures d'hygiène:**

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Tenir à l'écart de: denrées alimentaires, boissons, aliments pour bétail.

Protection des yeux/du visage:

Protection oculaire: Pendant les travaux de remplissage ou de transfert.

Protection des mains:

Porter les gants de protection homologués : Matériau approprié: PVC (Chlorure de polyvinyle). NR (Caoutchouc naturel, Latex naturel). CR (polychloroprènes, Caoutchouc chloroprène). NBR (Caoutchouc nitrile). FKM (caoutchouc fluoré).
Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

Protection de la peau:

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire:

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement:

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques**

| | |
|--------------------|-------------------|
| L'état physique | : liquide |
| Couleur | : incolore |
| Odeur | : caractéristique |
| pH-valeur (à 20°C) | : 0,36 |

Modification d'état

| | |
|------------------------------|---------------|
| Point d'écoulement | : négligeable |
| Température de décomposition | : négligeable |

Propriétés comburantes

| | |
|-----------------------------------|---------------------------|
| Densité (à 20 °C) | : 1,128 g/cm ³ |
| Densité apparente | : négligeable |
| Hydrosolubilité | : facilement soluble |
| Solubilité dans d'autres solvants | : non déterminé |

9.2 Autres informations : Teneur en corps solides: non déterminé

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

- 10.2 Stabilité chimique** : Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses** : Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.
- 10.4 Conditions à éviter** : Protéger contre: gel.
- 10.5 Matières incompatibles** : Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.
- 10.6. Produits de décomposition Dangereux** : Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

| Substance Voie d'exposition | CAS N° | Dose | Espèce | Source | Méthode |
|---|------------|----------------------|--------|--------|----------|
| 2-Propyn-1-ol, compd. with methyloxirane | 38172-91-7 | | | | |
| orale | | ATE 500 mg/kg | | | |
| L-(+)-Lactic Acid | 79-33-4 | | | | |
| orale | | DL50 3543 mg/kg | Rat | ECHA | OECD 401 |
| cutanée | | DL50 > 2000 mg/kg | Lapin | ECHA | |

- Irritation et corrosivité** : Provoque une sévère irritation des yeux.
Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Effets sensibilisants** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction:**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique:**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité : Pas de données disponibles pour la réalisation de la préparation / du mélange.

| Substance Toxicité aquatique | CAS N° | Dose | [h] [d] | Espèce | Source | Méthode |
|-----------------------------------|---------|-----------------|---------|---------------------------------|--------|----------|
| L-(+)-Lactic Acid | 79-33-4 | | | | | |
| Toxicité aiguë pour les poissons | | CL50 320 mg/l | 96 h | Brachydanio rerio | MSDS | OECD 203 |
| Toxicité aiguë pour les algues | | CE50r 3500 mg/l | 72 h | Pseudokirchneriella subcapitata | | OECD 201 |
| Toxicité aiguë pour les crustacés | | CE50 250 mg/l | 48 h | Daphnia magna | MSDS | OECD 202 |
| Toxicité pour les algues | | NOEC 1900 mg/l | 3 d | | ECHA | |
| Toxicité pour les crustacés | | NOEC 180 mg/l | 2 d | | ECHA | |

12.2 Persistance et biodégradabilité : Les agents de surface contenus dans ce mélange respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

12.3 Potentiel de bioaccumulation : Aucune donnée disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau

| Substance | CAS N° | Log Pow |
|-------------------|---------|---------|
| L-(+)-Lactic Acid | 79-33-4 | -0,62 |

12.4 Mobilité dans le sol : Aucune donnée disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

: Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Autres effets néfastes

: Aucune donnée disponible.

Information supplémentaire: Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination
13.1 Méthodes de traitement des déchets
Recommandations d'élimination:

L'attribution d'un code déchet/d'une désignation déchet doit être effectuée conformément aux spécificités des secteurs et process du catalogue CED.

L'élimination des emballages contaminés:

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

SECTION 14 : Informations relatives au transport
Transport terrestre (ADR/RID)

- 14.1. Numéro ONU: Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
- 14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport fluvial (ADN)

- 14.1. Numéro ONU: Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
- 14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport maritime (IMDG)

- 14.1. Numéro ONU: Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
- 14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

- 14.1. Numéro ONU: Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
- 14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.5 Risques environnementaux: DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

SECTION 15 : Informations réglementaires
15.1 Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement (CE)
Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII): Inscription 3

Information supplémentaire

Fiche de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

SECTION 16 : Autres informations**16.1 Commentaires introduits à l'étape de la vérification du document**

Les modifications introduites par rapport à la version précédente sont marquées par une barre en marge.

16.2 Abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Formations

Avant de commencer à travailler avec le produit, l'utilisateur doit apprendre les règles de santé et de sécurité, concernant la manipulation des produits chimiques, et en particulier, suivre une formation professionnelle appropriée. Les personnes liées au transport des marchandises dangereuses conformément à l'Accord ADR devraient être correctement formées dans le cadre des tâches exécutées (formation générale, formation sur le lieu du travail et formation liée aux questions de sécurité).

Toutes les informations données dans cette Fiche de Données de Sécurité se rapportent seulement au produit désigné et sont fournies à supposer que le produit soit usé à la manière et pour les utilisations indiquées par le fabricant. Les informations données dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience et seront révisées régulièrement. Cette Fiche décrit seulement les aspects de sécurité du produit et ne constitue pas une garantie quant aux propriétés du produit. Il relève de la responsabilité propre de l'utilisateur de prendre les précautions indiquées dans la présente fiche ainsi que d'assurer que cette information soit complète et suffisante à l'usage correcte du produit. Il est recommandé de transmettre les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité dans la forme appropriée et à tout moment où le besoin se présente aux utilisateurs et intéressés, susceptibles d'être concernés par lesdits renseignements.

- *Sous réserve des modifications, erreurs d'impression et de composition.*